



## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
CABINET  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles  
Tél. : 03.21.21.20.57  
Affaire suivie par Nicolas MEUNIER  
E-mail : nicolas.meunier@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 20 décembre 2013

### LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

*En communication à Mesdames et Messieurs les  
Sous-préfets d'Arrondissement*

**Objet** : Plan VIGIPIRATE  
**Référence** : - Plan Vigipirate du 10 novembre 2006  
- Instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 20 décembre 2013

La nouvelle posture VIGIPIRATE décidée par le cabinet du Premier ministre intègre d'une part les vulnérabilités particulières liées aux vacances scolaires, aux fêtes de fin d'année et aux soldes d'hiver, et d'autre part l'évaluation de la menace terroriste qui tient compte de l'éloignement des effets de la crise syrienne tels qu'envisagés au mois d'août. Le niveau général de la menace terroriste sur le territoire national demeure élevé.

L'objectif est de renforcer la vigilance en raison des vulnérabilités liées aux grands événements de fin d'année (marchés de Noël dans les grandes agglomérations, fréquentation des grands magasins, fêtes de fin d'année, grands déplacements de la population pendant les vacances scolaires).

Cette nouvelle posture maintient l'effort dans le domaine des transports et le renforce dans celui des lieux et bâtiments recevant un public nombreux, tout en préservant une capacité de réaction rapide en fonction de l'évolution de la situation.

Les instructions en vigueur sont, chacun en ce qui vous concerne, les suivantes :

- Rappeler à vos personnels concernés les procédures de diffusion des informations des mesures Vigipirate et la nécessité de réactions rapides.
- S'assurer de la mise en place des dispositifs de sécurité, en particulier les marchés de Noël et les grands magasins au moment de l'ouverture des soldes.
- Vérifier régulièrement toutes les liaisons opérationnelles d'alerte, le bon fonctionnement de chaque composante (RNA).
- Interdire, en tant que de besoin, le stationnement devant les bâtiments et les installations sensibles (établissements scolaires, confessionnels et lieux de cultes, grands magasins en période de forte affluence...).
- Détecter tout élément suspect dans les parkings (risque d'engin improvisé).
- Informer sans délai les services de police ou de gendarmerie de tout élément suspect.
- S'assurer auprès des responsables et des exploitants des capacités de leurs équipes de gardiennage, de surveillance et de supervision (dispositions interne ou externe pour le renforcement, consignes au personnel de gardiennage, organisation de rondes de surveillance externe).
- Lieux ouverts au public : appeler régulièrement le public à la vigilance

- Lieux ouverts au public : mettre en œuvre le filtrage des entrées et contrôler les bagages.
- Neutraliser les poubelles non sécurisées ; Privilégier les poubelles dotées de sacs plastiques transparents.
- Vérifier les dispositifs d'évacuation rapide des bâtiments publics.
- Pour la protection de l'eau potable : renforcer la sensibilisation et la surveillance des points les plus vulnérables des réseaux d'eau potable par tous les intervenants et opérateurs.
- Sécurité des systèmes d'information : surveiller les sites, vérifier la robustesse et les changements réguliers des mots de passe utilisés et mettre à jour les serveurs et les applications utilisés, suivre les recommandations du CERTA en matière de défigurations de sites et d'attaques en déni de service. Vérifier la bonne journalisation des événements concernant les éléments vitaux (s'assurer du fonctionnement de la journalisation et vérifier son niveau et la qualité des événements remontés par les éléments vitaux. Surveiller les messages de la journalisation afin de repérer tout signe d'activité anormale des éléments vitaux.

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des responsables d'établissements recevant du public ainsi qu'aux organisateurs d'événements ou manifestations en les invitant à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police ou de gendarmerie.

Je vous remercie par avance de me tenir informée des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application en vous remerciant pour votre implication.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,  
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,



Béatrice STEFFANI